



Le Président du SINNOVAL

A

Monsieur le Préfet de la Guadeloupe
Rue Lardenoy
97100 Basse- Terre

Gosier le 04 Mars 2022

CC/PSN/NG/03-1

OBJET: Demande d'autorisation d'une Installation pour la Protection de l'Environnement sur la commune du Moule – Unité de traitement et de Valorisation des déchets ménagers et assimilés pour la Protection de l'Environnement sur la commune du Moule -

Monsieur le Préfet,

Suite au courrier du 10/09/2021 émanant de la DEAL je soussigné, Cédric CORNET, agissant en qualité de Président du Syndicat d'Innovation et de Valorisation de Guadeloupe (SINNOVAL), sollicite l'autorisation d'installation d'une unité de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés située sur la commune du Moule, sur la parcelle AY 683.

Ainsi, veuillez trouver ci-joint le dossier de demande d'autorisation modifié apportant les complétudes demandées.

Le dossier est rédigé conformément aux articles R181-13 et suivant du Code de l'Environnement. Seul, le plan d'ensemble fait l'objet d'une demande de dérogation, l'échelle fournie est de 1/500^{ème} au lieu de 1/200^{ème}.

Dans l'attente d'une suite favorable à notre demande d'autorisation, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de ma haute considération.

Le Président du SINNOVAL
Cédric CORNET